

L'EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE E.M.S.P.

Rapport d'activité 2023

GLOSSAIRE

AAP : Appel A Projet
ACT : Appartement de Coordination Thérapeutique
ACT HLM : Appartement de Coordination Thérapeutique Hors Les Murs
ACS : Aide à la Complémentaire Santé
AED : Aide Educative à Domicile
AEMO : Aide Educative en Milieu Ouvert
AHI : Accueil Hébergement Insertion
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ARA : Auvergne-Rhône-Alpes
ARS : Agence Régionale de Santé
ASS : Assistant de Service Social
AT 15 : Association tutélaire 15
AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAFDES : Certificats d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de service d'intervention **Sociale**
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
CD : Conseil Départemental
CDAD : Conseil Départemental d'Accès aux Droits
CESF : Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CER : Centre Educatif Renforcé
CIDFF : Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CPCA : Centre de Prise en Charge des Auteurs de violence conjugale
CMU- C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination
DAHLIR : Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers
DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
DDETS-PP : Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations
DEES : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DIHAL : Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
ESMS : Établissements Sociaux et Médico-Sociaux
ETP : Équivalent Temps Plein
HAD : Hospitalisation à Domicile
HAS : Haute Autorité de Santé
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat
INSEE : Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques
LHSS : Lits Halte Soins Santé
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
PACQ : Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PE : Placement à l'Extérieur
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PRAPS : Programme d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis
RDR : Réduction Des Risques
RGPD : Réglementation Générale de la Protection des Données
RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale

SAMSAH : Service d'Action Médico- Sociale pour Adultes Handicapés
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSIAD : Service de Soins Infirmier à Domicile
TIG : Travail d'Intérêt Général
UCSA : Unité de Consultation de Soins Ambulatoires
URIOPSS : Union Régionale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

SOMMAIRE

Introduction

I.	Le contexte	P. 5
II.	L'objectif	P. 5
III.	L'équipe pluridisciplinaire	P. 5
1.	Les missions de chaque membre de l'équipe	
2.	Les moyens alloués pour faire vivre la dimension Aller Vers	
3.	La coordination et l'articulation	
IV.	Les objectifs de l'accompagnement individualisé	P. 7
V.	Le public concerné	P. 7
VI.	La durée de l'accompagnement	P.7
VII.	La promotion du dispositif	P. 7
VIII.	Les modalités de saisie de l'EMSP	P. 8
IX.	La mise en œuvre opérationnelle de l'action	P. 8
X.	Les perspectives pour 2024	P. 9

Annexes

- Flyer de l'EMSP
- Demande d'intervention de l'équipe mobile Santé Précarité Incurie

Introduction

A la fin du 1^{er} semestre 2023, l'ANEF Cantal a répondu à un appel à projet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour la création d'une équipe mobile médico-sociale dans le département du Cantal afin d'aller à la rencontre de personnes en situation de grande précarité ou très démunies et d'assurer leur prise en charge globale dans une dimension à la fois sanitaire et sociale.

I. Le contexte

Le déploiement et le financement des Equipes Mobiles Santé Précarité (EMSP), qui constituent un nouveau type de structure médico-sociale entériné par le décret 2021-1170 du 09 septembre 2021, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les inégalités de santé, en lien avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la mise en œuvre de la mesure 27 du Ségur de la Santé, qui renforce le recours aux démarches d' « aller vers » pour toucher les plus exclus au travers de dispositifs mobiles.

II. L'objectif

L'EMSP s'inscrit dans une intervention, une dimension d'Aller Vers, sur l'ensemble du département du Cantal avec un principe d'inconditionnalité. Elle s'adresse à un public en situation de précarité confronté à des problématiques de santé somatiques, psychiques voire psychiatriques.

L'objectif est de proposer un accompagnement personnalisé tant sur le plan médical, psychologique que social.

L'intervention s'inscrit dans le respect de la volonté de la personne et vise l'accès ou le maintien aux/des soins, l'observance thérapeutique, l'équité en santé et l'ouverture ou le maintien des droits.

III. L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe a démarré en septembre 2023 par le recrutement d'un éducateur spécialisé dans l'attente des autres recrutements. En collaboration avec la cheffe de service, un flyer a été pensé et réalisé ainsi qu'un document de saisie de l'équipe destiné aux partenaires.

L'infirmière a débuté en octobre 2023 suivie par le psychologue en novembre 2023. Le recrutement sera finalisé début janvier 2024 avec l'arrivée d'un médecin généraliste.

Les missions de chaque membre de l'équipe :

- Le chef de service : 0,15 ETP
 - Administre, supervise le service sous délégation de la directrice et de la directrice adjointe,
 - Est garant de la qualité de l'accompagnement des personnes dans le respect du projet de service et des outils de la loi 2002-2,
 - Gère les plannings,
 - Assure les relations avec les partenaires pour les entrées et sorties du dispositif,
 - Centralise les orientations,
 - Anime et supervise les réunions de service,
 - Suit en lien avec la comptabilité les dépenses du service,
 - Supervise le recueil des données liées à l'activité.

- Le médecin : 0,25 ETP
 - Coordonne les soins avec les partenaires extérieurs et avec l'IDE du service,
 - Assure des entretiens de suivi,
 - Gère la constitution et la gestion du dossier médical,
 - Assure les relations avec les médecins prescripteurs libéraux, hospitaliers

- Le psychologue : 0,20 ETP
 - Assure le soutien psychologique des résidents,
 - Réalise des entretiens motivationnels,

- Participe du travail de sensibilisation et d'éducation thérapeutique du patient,
 - Travaille avec le résident sur la gestion du stress.
- L'infirmière : 0,80 ETP
- Participe à la coordination du suivi médical en concertation avec le médecin,
 - Assure des entretiens de suivi, d'évaluation, de conseils,
 - Aide à l'observance thérapeutique,
 - Participe aux actions d'éducation thérapeutique et à la prévention en individuel et le cas échéant en collectif,
 - Délivre des conseils en individuel et en collectif,
 - Assure des soins sur prescriptions médicales.
- Le travailleur social : 0,80 ETP
- Réalise l'évaluation sociale,
 - Élabore et suit la mise en œuvre du projet personnalisé en matière d'ouverture de droits y compris sur la dimension logement (prévention des expulsions, maintien dans le logement...),
 - Élabore et suit la mise en œuvre du projet personnalisé en matière d'ouverture de droits y compris sur la dimension logement (prévention des expulsions, maintien dans le logement...),
 - Assure l'accès aux droits,
 - Anime des ateliers collectifs en binôme le cas échéant avec l'IDE,
 - Veille à la satisfaction des besoins primaires.

Le fonctionnement de l'équipe repose sur la pluridisciplinarité des membres qui la compose afin d'apporter une réponse globale à des problèmes complexes.

1. Les moyens alloués pour faire vivre la dimension Aller Vers

L'EMSP représente une modalité d'accompagnement inscrite sur la dimension « aller- vers » et est compétente pour couvrir l'intégralité du département.

L'EMSP intervient sur l'intégralité du département et dispose de locaux sur les trois arrondissements du département :

- Au 7 Cité Clairvivre à Aurillac : 2 bureaux dont celui du chef de service et du médecin qui est partagé avec l'équipe et une salle de réunion,
- Au 30 avenue Charles PERIE à Mauriac : 1 F1 en location dédié à l'EMSP,
- Au 16 rue de la Chaumette à Saint-Flour : 1 F3 mutualisé avec d'autres services.

L'équipe dispose d'un véhicule dédié à l'activité. L'équipe peut également disposer d'un camping-car aménagé en bureau qui est mutualisé avec l'accueil de jour itinérant.

2. La coordination et l'articulation

L'accompagnement mis en œuvre par l'équipe de l'EMSP se veut global et repose sur une coordination qui se conçoit sur trois versants : médical, social et psychologique.

Cette coordination permet de développer les compétences de chacun, permet aux personnes de recouvrer leur autonomie, favorise une insertion sociale qui tienne compte des besoins.

L'accompagnement se met en place avec l'objectif de répondre aux besoins suivants:

- Au besoin d'évaluation à la fois de santé et social,
- A la réalisation de soins de première intention avant la mise en œuvre d'un recours au droit commun,
- A la coordination du parcours de soin y compris par la délivrance de prescription et traitements si besoin,
- Au suivi de l'observance thérapeutique,
- A la délivrance de conseils et de matériel en RDR,
- A la mise en œuvre d'activités d'éducation à la santé,
- A la mise en œuvre d'ouvertures de droits,
- Au soutien psychologique,
- A un accompagnement physique en cas de besoin,
- A un accès aux biens de premières nécessités.

Au sein de l'EMSP, le médecin n'est pas ordinairement prescripteur mais aide les personnes accompagnées à établir ou rétablir une relation de confiance avec le corps médical. Il coordonne les soins avec les différents médecins et professionnels de santé déjà présents. Il oriente et conseille et soutient l'équipe en apportant des éléments de compréhension des situations.

L'accompagnement pluridisciplinaire mis en œuvre accorde de fait une place importante aux questions de santé : acceptation de la maladie, soutien dans les démarches de soins, sensibilisation en termes de prévention. L'articulation des versants : médical-psychologique et social vise à faire prendre conscience aux personnes accompagnées de leurs capacités, à s'impliquer dans la vie sociale et citoyenne et à leur permettre d'accéder à l'autonomie.

Tous les professionnels sont amenés à se retrouver sur des temps communs d'interventions permettant un partage des problématiques sociales et psychologiques.

Une réunion d'équipe hebdomadaire est organisée par le chef de service. Elle permet à l'ensemble de l'équipe de se retrouver.

Elle se déroule en 3 temps :

- Un temps lié à l'étude des nouvelles sollicitations
- Un temps d'organisation du service et d'informations diverses
- Un temps de synthèse des situations.

IV. Les objectifs de l'accompagnement individualisé

La réussite d'un parcours de soins repose sur un équilibre à 2 dimensions :

- La première dimension vise à sécuriser les personnes dans leurs parcours, en lien avec leurs conditions de vie ce qui inclus dans cette composante à la fois une indispensable protection sociale, un lien de confiance avec un acteur du système de santé et des aidants qui pourront neutraliser l'éloignement géographique des lieux de soins.
- La seconde dimension vise l'organisation du système de soins à la fois dans la question de l'accessibilité fonctionnelle de l'offre qui peut être de nature à exclure ou éloigner des soins les populations les plus en difficulté et dans l'absence de coordination des professionnels de santé ou sociaux intervenant auprès des personnes qui se révèle préjudiciable à la prise en compte globale de la situation de la personne et à la continuité des soins.

L'accompagnement médico-psycho-social est individualisé en fonction des besoins présentés par les personnes. Cet accompagnement s'organise sans condition d'engagement formalisé. L'accompagnement prend en compte la disponibilité des personnes en respectant leur liberté et en soutenant leur pouvoir d'agir.

Le contrat d'accompagnement et le projet individualisé pourront toutefois être formalisés s'ils sont utiles à la relation et au renforcement du pouvoir d'agir des personnes.

V. Le public concerné

Ce dispositif s'adresse à :

- des personnes en situation d'urgence sociale ayant des difficultés de santé, hébergées au sein de structures relevant de l'AHJ, en appui à la coordination des soins mises en place au sein des structures.
- des publics fréquentant des accueils de jour, des CCAS, des centres de santé,
- des personnes en situation de grande précarité ou très démunies, quel que soit leur lieu de vie, ne bénéficiant pas ou plus d'un accompagnement adapté à leurs besoins en santé : personnes vivant en campements squats, personnes en situation de grande précarité dans leur logement, personnes vivant en logements insalubre ou dégradé, personnes sortant de détention dans une perspective, d'accompagnement médico-social ou de continuité des accompagnements effectués en détention, personnes hébergées dans le dispositif national d'accueil (DNA).

VI. La durée de l'accompagnement

La durée d'accompagnement de l'EMSP revêt un caractère temporaire, elle est fixée à 2 mois renouvelables. Il convient de veiller à poursuivre l'objectif d'orientation vers le droit commun et d'éviter que les accompagnements s'inscrivent durablement.

VII. La promotion du dispositif

Le dernier trimestre 2023 a été consacré à la promotion du dispositif afin de le faire connaître aux professionnels et de les sensibiliser. **41 interventions et rencontres** ont eu lieu sur l'ensemble du département :

Conseil départemental CCAS Aurillac, Saint-Flour, Mauriac Communauté de Communes de la Chataigneraie, Vic sur Cère, Mauriac, Riom-ès-Montagnes CABA	UDAF AT15
Missions locales Saint-Flour et Mauriac	Associations : Addiction France Aurillac, Saint-Flour, Mauriac APT Opepia ADAPEI 15 SAMSAH DAC15 ADMIR Aurillac, ASED Mauriac, Maurs et Saint-Flour
Centre hospitalier Aurillac (Service social, PASS, Vaccination, Cegidd) CMP Aurillac et CMPP Saint-Flour	Maisons médicales de Saint-Cernin, Jussac, Le Rouget, St Mamet, St Simon ISBA Pharmacie des Alouettes à Aurillac
Cantal Habitat Polygone Soliha	Gendarmerie Aurillac
CPH Aurillac CADA	

VIII. Les modalités de saisie de l'EMSP

L'EMSP intervient auprès des personnes :

- De sa propre initiative sur l'intégralité du département sous l'effet d'une auto-saisine qui peut le cas échéant résulter de données partagées issues du SIAO et/ou du comité de lutte contre l'habitat indigne,
- A la demande et en appui de professionnels de santé de droit commun du département sur simple signalement,
- A la demande des gestionnaires ou structures accompagnant ou hébergeant des personnes en situation de précarité et du SIAO sous l'effet d'une fiche de liaison,
- Dans le cadre de programmes mis en place par l'ARS, dans le cadre d'interventions programmées : vaccinations dépistages, dans le cadre de bilans de santé ou sur des situations relevant de l'urgence à la demande de l'ARS.

Le premier contact se fait par le biais d'un échange téléphonique, dans un second temps une rencontre physique s'organise au plus près du lieu de vie de la personne. Le camping-car de l'accueil de jour mobile peut être utilisé en cas de besoin si la personne ne dispose pas de moyen de locomotion et n'est pas en capacité de penser la rencontre sur son lieu de vie.

Ce dispositif permet de prendre en compte la diversité des modes d'habitat des publics éloignés de l'offre de soins et des dispositifs de prévention (squat, habitat précaire en propriété ou en location, hébergement sur une structure AHI ou de la demande d'asile).

Au niveau médical, la coordination se fait en fonction de l'existant, l'objectif étant d'amener la personne à se saisir du réseau en place proche de chez elle.

L'équipe EMSP prend en compte l'environnement et identifie les différents acteurs sur lesquels s'appuyer y compris la structure qui héberge avec laquelle un travail de collaboration s'acte au démarrage de l'accompagnement.

L'éducation thérapeutique du patient reste ici un support d'actions à privilégier.

IX. La mise en œuvre opérationnelle de l'action

De manière globale, les personnes accompagnées sont fragilisées économiquement et socialement. Elles souffrent d'un isolement familial, sont en difficulté pour aller vers le soin sans y être accompagnées. Pour la majorité des personnes, il est permis de constater un désinvestissement des démarches administratives qui peut aboutir à un non recours aux droits (accumulation de dettes, absence

de documents administratifs pour justifier des droits...). Les problématiques somatiques, sociales et psychologiques sont proportionnellement variables en fonction des situations.

En fin d'année 2023, 5 situations d'hommes isolés ont été orientées sur le dispositif. Ces hommes avaient entre 35 et 59 ans. Au 31 décembre 2023, seul un suivi avait débuté.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 55-65 ans.

Les prescripteurs ont été le Conseil Départemental, AT 15 et des médecins généralistes.

De manière partagée après ces premiers mois de fonctionnement, il apparaît qu'une coordination des acteurs en présence est indispensable et qu'il convient qu'elle soit formalisée.

La visite à domicile est la modalité d'intervention à privilégier. Elle permet d'évaluer la situation de manière globale, de consolider le lien de confiance et de construire l'intervention.

X. Les perspectives pour 2024

- Mise en œuvre opérationnelle des accompagnements sur l'ensemble du département,
- Création de tableurs statistiques avec les différents indicateurs pour analyser finement l'activité,
- Participation aux différentes commissions partenariales : les commissions BAHL mensuel organisées par le SIAO, les comités de pilotage contre l'habitat indigne organisés par la DDT,
- Echanges avec l'ARS lors de la montée en charge du nombre d'accompagnements.

Annexes

- Flyer de l'EMSP
- Demande d'intervention de l'équipe mobile Santé Précarité Incurie

Les valeurs de l'ANEF Cantal

- Combattre toute forme d'exclusion.
- Respecter toute personne quelles que soient ses origines culturelles ou sociales.
- Reconnaître un potentiel d'évolution en chacun.
- Mettre en œuvre la solidarité entre les personnes au sein de la société.

Contacteur l'ANEF Cantal :

☎ : 04.71.48.63.23
📍 : 91, Avenue de la République—B.P. 426
15004 AURILLAC Cedex
🌐 : <https://www.anef15.fr>



EMSPI

Equipe Mobile Santé Précarité Incurie

Nous contacter :

☎ : 06.80.88.42.15

✉ : emspi@anef15.fr

EMSPI

Equipe Mobile Santé
Précarité Incurie

Objectifs de l'EMSPI

L'EMSPI s'inscrit dans une intervention, une dimension d'Aller Vers, sur l'ensemble du département du Cantal avec un principe d'inconditionnalité.

Elle s'adresse à un public en situation de précarité confronté à des problématiques de santé somatiques, psychiques voire psychiatriques.

L'objectif est de proposer un accompagnement personnalisé, tant sur le point médical, psychologique que social.

L'intervention s'inscrit dans le respect des volontés de la personne et vise l'accès ou le maintien aux soins, l'observance thérapeutique, l'équité en santé et l'ouverture ou le maintien des droits.

La durée d'accompagnement est de deux mois, renouvelable en fonction de la situation des personnes accompagnées.

L'EMSPI a également pour mission de proposer un accompagnement sur le plan médical, psychologique et social en direction des personnes qui présentent des difficultés relevant de l'incurie dans l'habitat. Dans ce cadre, dix situations peuvent être accompagnées sur l'année, sans critère de durée.

Pour quel public

Personnes précaires, isolées, en situation de "décrochage" ou de rupture dans leur parcours de soins, ne bénéficiant pas d'un accompagnement global de droit commun (hormis problématiques de santé spécifiques bloquant l'avancée d'un suivi social et/ou médical).

Sollicitation / orientation

Par un professionnel de droit commun (médical et/ou social). Le prescripteur maintient son accompagnement et sa place de référent social.

L'intervention du service peut être sollicitée par l'intermédiaire d'une fiche navette et/ou directement par téléphone et mail.

Pour les situations relevant de l'incurie dans l'habitat, par l'intermédiaire d'une fiche de protocole de saisine.

Equipe pluridisciplinaire

Travailleur social
Infirmière
Psychologue
Médecin
Cheffe de service

Services proposés

➤ Axe médical :

- Evaluation ponctuelle de l'état de santé somatique.
- Délivrance de premiers soins et appui à l'hospitalisation en cas de besoin.
- Conseils en matière de réduction des risques et des dommages.
- Orientation vers des bilans de santé, de dépistage ou de vaccination.
- Prise en charge avant recours au système de santé de droit commun
- Actions thérapeutiques à la santé et de prévention.

➤ Axe social :

- Evaluation sociale
- Accompagnement mobilisant l'autodétermination et la promotion des compétences de la personne.
- Suivi global et articulations partenariales (accès ou maintien au droit, orientation vers une solution d'hébergement...)

➤ Axe psychologique :

- Evaluation ponctuelle de l'état psychique.
- Accompagnement et orientation.



Demande d'intervention de l'Equipe Mobile Santé Précarité Incurie

Préambule : Toute demande d'intervention sera traitée en commission interne par l'équipe pluri-professionnelle de l'EMSPI (cheffe de service, médecin, psychologue, infirmière et travailleur social).

Merci de compléter ce dossier et de l'envoyer à l'adresse mail suivante : emspi@anef15.fr

Vous pouvez contacter l'équipe au 06.80.88.42.15

Date : .../.../.....

Service prescripteur de la demande :

Travailleur Social Prescripteur :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Personne concernée par la demande :

Coordonnées :

Nom :

Date de naissance :/...../.....

Prénom :

Adresse :

Téléphone :/...../...../...../.....

Mail :@.....

Santé :

N° Sécurité Sociale :/...../...../...../.....-.....

Médecin Traitant :

Régime de couverture de protection sociale :

Régime générale CPAM

Régime agricole MSA

Régime spéciaux :

Complémentaire Santé Solidaire CSS

Autres :

Situation Sociale :

